



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 13 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

2024.33

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Tableau des emplois

Date de convocation du Conseil municipal : 7 mai 2024

Modification

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, JUGET, CHAPPEL, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE, ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ

Étaient absents représentés : Procuration de Jean-Paul BOSLAND à Antoine BLOUIN, de Daniel FAVARIO à Roger PIGNY

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs VINCENT, FIGUIERE, KAMANDA, PATRIS, SIMULA, MULLER, FAVRELLE, CLERICI, GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Afin d'actualiser le tableau des emplois aux besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sans incidence sur le nombre de postes créés. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'acter les modifications suivantes :

| Service | Poste | Ancien grade | Nouveau grade |
|--|--|--------------------------|--|
| Action culturelle, communication, sport et vie associative | Responsable de l'action culturelle, de la communication, du sport et de la vie associative à temps complet | Attaché | Animateur |
| Enfance, jeunesse et politique de la Ville | Animateur Jeunesse | Adjoint d'animation | Tous grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation |
| | Référent parcours PRE | Agent social | Tous les grades des cadres d'emploi suivants : - adjoints d'animation, - adjoints administratifs, - agents sociaux |
| Services techniques | Responsable Voirie | Ingénieur | Tous les grades des cadres d'emploi suivants : - ingénieurs - techniciens |
| Action sociale | Coordonnateur prévention animation et autonomie | Assistant socio-éducatif | Tous les grades du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs |
| Police municipale | Agent de surveillance de la voie publique | Adjoint technique | Tous les grades des cadres d'emploi suivants : - adjoints techniques - agents de maîtrise - adjoints administratifs - adjoints d'animation |

| | | | |
|----------|------------------------|-------------------|--|
| Finances | Directeur des Finances | Attaché principal | - attaché - attaché principal et tous les grades du cadre d'emploi des rédacteurs |
|----------|------------------------|-------------------|--|

| Service | Poste | Ancien temps de travail | Nouveau temps de travail |
|--|--------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Enfance, jeunesse et politique de la Ville | Animateur Familles | 28/35 ^{ème} | 35/35 ^{ème} |
| | Animateur social et vie locale | 35/35 ^{ème} | 28/35 ^{ème} |

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n° 20P204 du 4 août 2020 du Maire de Gaillard adoptant les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,

Vu le tableau des emplois,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, JUGET, CHAPPEL, LE PRIOL, BARBOTIN, MAGDELAINE, ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ)

Article 1 : **ADOpte** les propositions susmentionnées ;

Article 2 : **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence.

Article 3 : **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents et ce aux chapitres et articles prévus à cet effet

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Article 5 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

- de sa mise en ligne le :

23/05/2024



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

